



## Choix effectué par un associé d'une société en vue de renoncer aux crédits d'impôt à l'investissement en vertu de paragraphe 127(8.4)

- Un associé d'une société qui n'était pas un commanditaire ou un assimilé peut utiliser la présente formule pour renoncer, en vertu du paragraphe 127(8.4) à la totalité ou à une partie des crédits d'impôt à l'investissement attribués à l'associé en vertu des paragraphes 127(8) et (8.3). Le montant choisi par le contribuable ne sera pas ajouté au calcul du crédit d'impôt à l'investissement du contribuable pour une année d'imposition.
- Si le contribuable exerce un choix en vertu du paragraphe 127(8.4), les crédits d'impôt à l'investissement attribués au contribuable s'éteignent et il n'est pas nécessaire de rajuster le prix de base rajusté de l'intérêt du contribuable dans le bien de la société.
- Ce choix est applicable seulement à un commandité qui était associé de la société pendant toute la durée de la période fiscale de la société et qui, en aucun moment pendant l'exercice financier de la société n'était un commanditaire ou un assimilé de la société.
- Il faut remplir une copie du choix et la faire parvenir au Centre fiscal avec la déclaration T1 du revenu des particuliers ou de la déclaration T2 du revenu des corporations (sauf une déclaration de revenus produite en vertu du paragraphe 70(2) ou 104(23), de l'alinéa 128(2)e) ou du paragraphe 150(4)), au plus tard à la date à laquelle le contribuable est tenu de produire une déclaration de revenu en vertu de la Partie I pour l'année d'imposition. Il faut aussi produire une copie du choix avec la Déclaration de renseignements de la société en personnes.
- Il faut produire un choix distinct pour chaque société dont le contribuable est membre.
- Les parties, paragraphes et alinéas mentionnés sur ce formulaire se rapportent à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

**N'inscrivez rien ici**

Identification	
Nom de l'associé qui exerce le choix	Numéro d'assurance sociale, numéro d'entreprise ou numéro d'identification de la société de l'associé qui exerce le choix <div style="text-align: center; margin-top: 5px;">  Fin de l'année d'imposition de l'associé qui exerce le choix              Année                      Mois                      Jour           </div>
Nom de la société	Numéro d'identification de la société <div style="text-align: center; margin-top: 5px;">  Fin de l'année d'imposition de la société              Année                      Mois                      Jour           </div>

Montant faisant l'objet du choix
Montant des crédits d'impôt à l'investissement attribués au contribuable en vertu du paragraphe 127(8.3) aux fins du paragraphe 127(8) par la société et inscrit comme addition dans la case <b>Rajustements</b> du formulaire T2038 (IND) ou à la ligne <b>Autres Rajustements</b> du formulaire T2038 (CORP), selon le cas ..... _____ (A)
Montant des crédits d'impôt à l'investissement auxquels le contribuable a choisi de renoncer en vertu du paragraphe 127(8.4), ne dépassant pas le montant inscrit à la ligne (A)* ci-dessus (à soustraire dans la case <b>Rajustements</b> du formulaire T2038) (IND) ou à la ligne <b>Autres Rajustements</b> du formulaire T2038 (CORP), selon le cas ..... _____ (B)
* NOTA : La totalité ou une partie du montant inscrit à la ligne (A) ci-dessus peut faire l'objet du choix.

Choix et attestation
L'associé exerçant le choix nommé ci-dessus choisit par la présente, en vertu du paragraphe 127(8.4) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , de renoncer au montant de crédits d'impôt à l'investissement inscrit à la ligne (B) ci-dessus et il atteste que les renseignements donnés dans ce choix sont vrais, exacts et complets à tous égards.
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 60%;">           _____            Signature de l'associé exerçant le choix ou de l'agent autorisé du partenaire exerçant le choix             _____            Poste ou charge         </div> <div style="width: 35%;">           _____            Date         </div> </div>